

**L** Fin 2020, le **Centre-Val de Loire** compte près de **250 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap** proposant plus de **6 900 places**.

Fin 2020, le **Centre-Val de Loire** compte **0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap** pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans (**1,0 ‰ en France hexagonale**). En région, le taux d'équipement varie de 0,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire à 2,0 ‰ dans l'Indre. **Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région** est, quant à lui, de **1,5 place** pour 1 000 adultes (**1,0 ‰ au niveau national**). Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région est le plus faible dans le Loiret (1,0 ‰) et le plus élevé dans le Loir-et-Cher (2,3 ‰). Fin 2020, **le taux d'équipement régional en foyer de vie**, est de **2,5 places** pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans (**2,1 ‰ en France hexagonale**). Il varie de 1,6 ‰ dans le Cher à 3,6 ‰ dans l'Indre.

La **région** compte fin 2020 plus de **80 entreprises de service et d'aide par le travail (Esat) offrant près de 4 950 places**, soit un **taux d'équipement en Esat en région** de **4,1 places** pour 1 000 adultes (**3,6 ‰ en France hexagonale**). Le Loiret a le taux le plus faible (3,7 ‰). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (5,1 ‰). La région dispose également de 7 centres de rééducation professionnelle (CRP), centres de pré-orientation (CPO), unités d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) proposant près de 320 places.

**L'offre régionale** en établissements est complétée par les services d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (**Samsah**) et les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**)<sup>(1)</sup> qui comptent près de **2 100 places**.

Fin 2020, le Centre-Val de Loire compte **120 établissements** accueillant des jeunes avec un handicap et offrant près de **5 000 places d'accueil**. Le **taux d'équipement** (hors Sessad et jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) est de **8,0 places** pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. Il est de **6,8 ‰ au niveau national**. En région, il varie de 6,5 ‰ dans le Loiret à 10,2 ‰ dans l'Indre.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**Sessad**)<sup>(2)</sup> de la **région** comptent, fin 2020, plus de **1 750 places**.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les élèves en situation de handicap de l'académie représentent 3,0 % des élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, la part d'élèves en situation de handicap scolarisés est de 3,2 %. **Dans l'académie, les élèves en situation de handicap sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire**<sup>(3)</sup> (respectivement 67,8 % des élèves

du 1<sup>er</sup> degré et 64,2 % des élèves du 2<sup>nd</sup> degré contre 32,2 % des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 35,8 % des élèves du 2<sup>nd</sup> degré scolarisés en unité localisée pour l'inclusion scolaire - ULIS)<sup>(4)</sup>.

Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**)<sup>(5)</sup> [🔗] est délivrée **en région**, fin 2021, à 12 250 allocataires, soit un **taux de 20,2 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans**. Il est **inférieur au taux national** à la même période (**23,2 ‰**) et varie en région de 15,8 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 29,0 ‰ dans le Loir-et-Cher. Entre fin 2020 et fin 2021, le nombre d'allocataires de l'AEEH en région a progressé de 6,4 % (7,2 % au niveau national). Il a cependant progressé de 2,9 % dans l'Indre-et-Loire contre 13,6 % dans le Loiret. Dans l'Indre le nombre de bénéficiaires est resté stable.

Fin 2021, la **région** compte, plus de **46 100 bénéficiaires** de l'allocation adulte handicapé (**AAH**) [🔗]<sup>(6)</sup>, soit un **taux de 3,3 allocataires pour 100 adultes** de 20 à 64 ans (**3,3 ‰ en France hexagonale**). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires varie de 2,5 % dans le Loiret à 5,3 % dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AAH entre 2020 et 2021 a augmenté de 0,7 % (1,2 % au niveau national). Le département de l'Indre observe la plus forte progression (+2,0 %) tandis que le nombre d'allocataires diminue dans le Loir-et-Cher (-1,5 %). *L'implantation des services et établissements sur les territoires impacte les forts taux d'allocataires de l'AAH et l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.*

La prestation de compensation du handicap (**PCH**) ou l'allocation compensatrice pour tierce personne (**ACTP**)<sup>(7)</sup> concernent, fin 2020, en France, 5,7 allocataires pour 1 000 personnes de moins de 60 ans et 6,3 ‰ pour les 60 ans et plus. À l'échelle des départements de la région, le **Cher** présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe d'âge (**8,9 ‰ pour les moins de 60 ans et 9,5 ‰ pour les plus de 60 ans**). Le **Loiret** a, quant à lui, le taux d'allocataires **le plus faible** pour les moins de 60 ans (4,8 ‰) et l'**Indre-et-Loire** pour les 60 ans et plus (4,6 ‰) ■

1. Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée ou, le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
2. Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
3. La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
4. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs au service de la construction du parcours des élèves en situation de handicap. Elles leur proposent, en milieu ordinaire, des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés. Dotées d'un projet intégré au projet d'établissement, les ULIS concernent et impliquent l'ensemble des personnels de l'établissement dont elles sont partie intégrante.
5. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé.
6. Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH), financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
7. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la CDAPH. Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

## DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2020 par catégorie d'établissements <sup>(1)</sup> – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Établissements d'hébergement</b>								
<b>Maisons d'accueil spécialisées (Mas)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	3	4	6	7	5	5	30	705
<i>nombre de places installées</i>	99	101	189	199	153	187	928	29591
<b>Foyer d'accueil médicalisé (Fam) <sup>(2)</sup> et établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) <sup>(4)</sup></b>								
<i>nombre d'établissements</i>	6	11	5	11	12	15	60	1 027
<i>nombre de places installées</i>	192	380	125	271	315	367	1 650	30 319
<b>Foyer de vie (inclut les foyers occupationnels), Foyer d'hébergement, Foyer d'accueil polyvalent <sup>(3)</sup>, Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM) <sup>(5)</sup></b>								
<i>nombre d'établissements</i>	15	21	21	39	21	33	150	3 122
<i>nombre de places installées</i>	543	775	340	1 052	533	976	4 219	94 830
<b>Etablissement d'accueil temporaire</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	61
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	695
<b>Etablissement expérimental <sup>(6)</sup></b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	4	2	1	7	154
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	114	6	11	131	2 754
<b>Places d'accueil temporaire (hors accueil de jour) <sup>(7)</sup></b>								
<i>nombre de places installées</i>	18	16	9	12	23	27	105	2 666
<b>Places d'accueil de jour <sup>(8)</sup></b>								
<i>nombre de places installées</i>	72	107	68	592	143	197	1 179	32 399
<b>Établissements de travail protégé</b>								
<b>Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	8	12	12	14	11	23	80	1 473
<i>nombre de places installées</i>	600	787	479	1 255	598	1 222	4 941	116 223

Sources : STATISS 2021 (Drees, Finess ; INSEE, estimations de population 2021)

(1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places

(2) Les établissements classés en catégorie FAM sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisés, même si d'autres types de lits y sont présents

(3) La catégorie « foyer d'accueil polyvalent » a été créée dans FINESS dans le but d'attribuer un seul numéro FINESS aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert et de l'accueil en foyer de vie (et de permettre ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)

(4) Les EAM correspondant à la nouvelle dénomination des FAM, la différence est uniquement administrative. Dans cette édition, ces deux catégories sont sommées

(5) Les EANM remplacent désormais les catégories foyer d'hébergement, foyer de vie et foyer d'accueil polyvalent. Comme pour les EAM, pour être en cohérence avec la nouvelle nomenclature, dans cette édition, nous comptabilisons sur une même ligne la capacité de toutes ces structures (foyer d'hébergement + foyer de vie + foyer d'accueil polyvalent + EANM)

(6) On compte 139 places en catégorie 370 (établissement expérimental pour personnes handicapées)

(7) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement

(8) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour adultes handicapés

## DONNÉES GÉNÉRALES

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités évaluation réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	0	3	2	1	7	161
<i>nombre de places installées</i>	86	0	0	101	122	8	317	10992
<b>Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah) <sup>(9)</sup></b>								
<i>nombre de services</i>	7	13	8	15	16	17	76	1501
<i>nombre de places</i>	276	284	341	468	328	398	2095	52896
<b>Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap au 31.12.2020 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans</b>	0,7 ‰	0,4 ‰	2,0 ‰	0,4 ‰	1,0 ‰	0,5 ‰	0,7 ‰	1,0 ‰
<b>Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé au 31.12.2020 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans</b>	1,4 ‰	2,2 ‰	1,4 ‰	1,2 ‰	2,3 ‰	1,0 ‰	1,5 ‰	1,0 ‰
<b>Taux d'équipement en places dans les foyers de vie au 31.12.2020 (inclut les foyers occupationnels) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans</b>	1,6 ‰	2,5 ‰	3,6 ‰	2,2 ‰	2,7 ‰	2,7 ‰	2,5 ‰	2,1 ‰
<b>Taux d'équipement en places dans les établissements et services d'aide par le travail (Esat) au 31.12.2020 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans</b>	4,4 ‰	3,9 ‰	5,1 ‰	4,2 ‰	4,1 ‰	3,7 ‰	4,1 ‰	3,6 ‰

(9) Services autonomes et services rattachés à un établissement

Sources : STATISS 2021 (Drees, Finess; INSEE, estimations de population 2021)

 VALEURS COMMENTÉES

## DONNÉES GÉNÉRALES

16

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2021</b>	7 897	6 324	6 014	10 141	6 278	9 455	46 109	1 203 503
pour 100 adultes de 20 à 64 ans	4,9 %	2,7 %	5,3 %	3,0 %	3,6 %	2,5 %	3,3 %	3,3 %
<b>Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2020*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	0,9 ‰	0,5 ‰	0,8 ‰	0,4 ‰	0,5 ‰	0,6 ‰	ND	0,6 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	1,9 ‰	0,9 ‰	1,2 ‰	0,5 ‰	0,8 ‰	1,1 ‰		1,1 ‰
<b>Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2020*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	8,0 ‰	5,2 ‰	6,2 ‰	4,8 ‰	7,1 ‰	4,2 ‰	ND	5,1 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	7,6 ‰	4,8 ‰	5,6 ‰	4,1 ‰	6,2 ‰	3,9 ‰		5,2 ‰
<b>Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2020*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	8,9 ‰	5,7 ‰	7,0 ‰	5,1 ‰	7,7 ‰	4,8 ‰	ND	5,7 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	9,5 ‰	5,7 ‰	6,9 ‰	4,6 ‰	7,0 ‰	5,0 ‰		6,3 ‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2019)

\*Sources : Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cris) ; Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2021. Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

VALEURS COMMENTÉES

## DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2020 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Instituts médico-éducatifs (IME)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	9	11	7	13	8	17	65	1 283
<i>nombre de places installées</i>	343	747	275	644	405	786	3 200	68 166
<b>Établissements enfants et adolescents polyhandicapés</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	1	2	1	1	3	2	10	187
<i>nombre de places installées</i>	25	57	7	60	24	55	228	5 501
<b>Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	2	3	2	7	6	3	23	490
<i>nombre de places installées</i>	128	71	92	321	181	135	928	16 860
<b>Établissements pour déficients moteurs (IEM)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	1	1	0	2	5	140
<i>nombre de places installées</i>	54	0	62	60	0	57	233	7 454
<b>Établissements pour déficients sensoriels <sup>(1)</sup></b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	3	0	1	0	1	5	113
<i>nombre de places installées</i>	0	102	0	50	0	80	232	7 012
<b>Établissements expérimentaux</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	1	1	0	0	2	83
<i>nombre de places installées</i>	0	0	24	10	0	0	34	863
<b>Jardins d'enfants spécialisés</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	2	0	0	1	2	5	6
<i>nombre de places installées</i>	0	27	0	0	18	45	90	140
<b>Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	5	5	17
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	50	50	181
<b>Places d'accueil temporaire</b>								
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	242
<b>Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes) <sup>(2)</sup></b>								
<i>nombre de services</i>	5	5	4	20	9	15	58	1 693
<i>nombre de places installées</i>	220	136	154	606	216	424	1 756	51 208
<b>Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) au 31.12.2020 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans</b>	8,8 ‰	9,1 ‰	10,2 ‰	8,0 ‰	8,1 ‰	6,5 ‰	8,0 ‰	6,8 ‰

Sources : STATISS 2021 (DREES, FINISS ; INSEE, estimations de population 2021)

(1) Rassemblent trois types d'établissements : ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs et pour déficients auditifs et visuels

(2) Services autonomes et services rattachés à un établissement

VALEURS COMMENTÉES

## DONNÉES GÉNÉRALES

17

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loire	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2021</b>								
pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	1 433 22,5‰	2 530 23,3‰	1 089 24,7‰	2 274 15,8‰	2 149 29,0‰	2 774 16,1‰	12 249 20,2‰	360 925 23,2‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2019)

Scolarité	Cher	Eure-et-Loire	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
<b>Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022) (en %)</b>	3,3 %	3,2 %	5,1 %	2,8 %	3,5 %	2,3 %	3,0 %	ND
<i>garçons</i>	4,6 %	4,4 %	6,6 %	4,0 %	4,9 %	3,2 %	4,2 %	
<i>filles</i>	1,9 %	2,0 %	3,5 %	1,7 %	2,1 %	1,4 %	1,9 %	
<b>Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022) (en %)</b>	2,9 %	3,8 %	4,7 %	3,4 %	3,4 %	2,3 %	3,2 %	ND
<i>garçons</i>	4,0 %	5,2 %	6,5 %	4,7 %	4,7 %	3,1 %	4,4 %	
<i>filles</i>	1,9 %	2,3 %	2,9 %	2,1 %	2,1 %	1,5 %	2,0 %	
<b>Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022) (en %)</b>								ND
<b>En classe ordinaire</b>	64,2 %	79,1 %	72,7 %	69,9 %	64,6 %	57,2 %	67,8 %	
<i>garçons</i>	68,0 %	81,1 %	75,5 %	71,8 %	66,5 %	57,9 %	69,7 %	
<i>filles</i>	54,5 %	74,6 %	67,3 %	65,4 %	59,8 %	55,5 %	63,4 %	
<b>En ULIS</b>	35,8 %	20,9 %	27,3 %	30,1 %	35,4 %	42,8 %	32,2 %	
<i>Garçons</i>	32,0 %	18,9 %	24,5 %	28,2 %	33,5 %	42,1 %	30,3 %	
<i>filles</i>	45,5 %	25,4 %	32,7 %	34,6 %	40,2 %	44,5 %	36,6 %	
<b>Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022) (en %)</b>								ND
<b>En classe ordinaire</b>	61,6 %	73,3 %	75,4 %	74,8 %	54,7 %	43,9 %	64,2 %	
<i>garçons</i>	66,5 %	75,5 %	77,0 %	78,0 %	59,0 %	48,9 %	67,8 %	
<i>filles</i>	51,5 %	68,3 %	71,9 %	67,8 %	45,0 %	33,4 %	56,3 %	
<b>En ULIS</b>	38,4 %	26,7 %	24,6 %	25,2 %	45,3 %	56,1 %	35,8 %	
<i>garçons</i>	33,5 %	24,5 %	23,0 %	22,0 %	41,0 %	51,1 %	32,2 %	
<i>filles</i>	48,5 %	31,7 %	28,1 %	32,2 %	55,0 %	66,6 %	43,7 %	

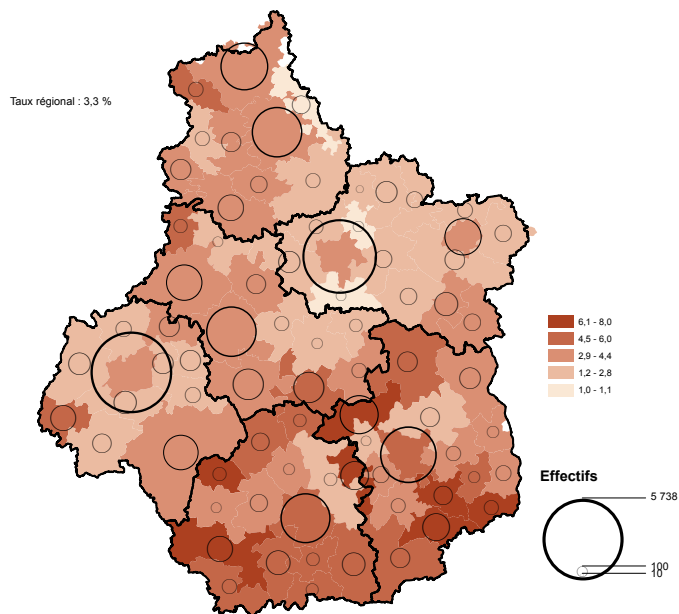
Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

VALEURS COMMENTÉES



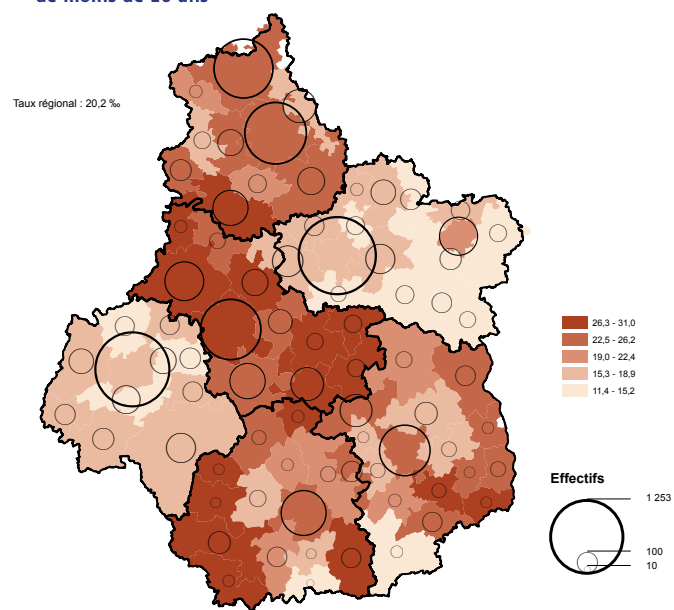
## CARTOGRAPHIE

**16** Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2021 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

**17** Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2021 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

